

Enbridge Income Fund
Rapport de gestion
Trimestre et semestre terminés le 30 juin 2007

Il faut lire le présent rapport de gestion, daté du 30 juillet 2007, à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'Enbridge Income Fund (le « fonds ») au 30 juin 2007 et pour le trimestre et le semestre terminés à cette date de même qu'à la lumière des états financiers vérifiés et du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens, et les données financières visant Alliance Canada et le secteur Énergie verte tiennent compte de la quote-part du fonds. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur le fonds, dont sa notice annuelle, sur le site SEDAR à www.sedar.com.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Alliance Canada	14,5	14,2	28,5	27,9
Réseau de la Saskatchewan	3,2	2,9	6,1	6,0
Énergie verte	0,7	-	1,5	-
Activités non sectorielles	(14,4)	(12,8)	(28,6)	(24,3)
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales	4,0	4,3	7,5	9,6
Réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition	0,9	16,7	0,9	16,7
Impôts sur les bénéfices futurs en raison du Plan d'équité fiscale	(1,9)	-	(1,9)	-
Bénéfice	3,0	21,0	6,5	26,3

Le bénéfice du semestre terminé le 30 juin 2007 s'est chiffré à 6,5 M\$, alors qu'il avait été de 26,3 M\$ pour la même période en 2006. Ce repli s'explique en partie par la baisse de 17,7 M\$ du bénéfice attribuable à la réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en 2006 et des impôts sur les bénéfices futurs en raison du projet de loi C-52, ainsi qu'il est décrit ci-après. Exclusion faite des incidences des amendements à la législation fiscale, le bénéfice a accusé un recul en raison de l'accroissement des coûts du secteur Activités non sectorielles, principalement la hausse des impôts exigibles, des intérêts débiteurs, des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT, qui a été en partie neutralisée par la contribution accrue d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte.

Le projet de loi C-52, soit la loi d'imposition des fiducies de revenu ou « Plan d'équité fiscale », a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de la loi promulguée, les distributions du fonds seront imposées au taux de 31,5 % à partir de 2011. Cette modification a donné lieu à la constatation de passifs et d'une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 1,9 M\$. L'incidence du Plan d'équité fiscale sur le bénéfice déclaré du fonds est relativement négligeable, puisque la majorité de ses actifs sont assujettis à des tarifs réglementés et que les impôts sur les bénéfices futurs devraient à l'avenir être inclus dans les tarifs approuvés imputés aux clients. Toutefois, le Plan d'équité fiscale adopté sous sa forme actuelle entraînera vraisemblablement, toutes autres choses égales d'ailleurs, une réduction de la trésorerie disponible aux fins de

distribution par le fonds dès 2011. L'incidence de la loi sur le bénéfice a été annulée en partie par la réduction de 0,5 % du taux d'imposition fédéral des sociétés à compter de 2011, pratiquement en vigueur depuis juin. Les modifications du taux d'imposition des bénéficiaires futurs pratiquement en vigueur en 2006 ont donné lieu à une réduction de 7 % des taux d'imposition des bénéficiaires futurs et elles ont eu une incidence plus marquée sur le bénéfice que les modifications adoptées au cours de la période à l'étude.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, le bénéfice s'est établi à 3,0 M\$, alors qu'il avait été de 21,0 M\$ pour la même période en 2006. La baisse de 18,0 M\$ reflète des facteurs semblables à ceux indiqués dans l'analyse des résultats semestriels, à l'exception du fait que le réseau de la Saskatchewan a affiché une hausse plus forte du bénéfice au deuxième trimestre de 2007 en raison de la croissance soutenue de la base tarifaire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements figurant dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Les verbes « prévoir », « s'attendre », « projeter », « croire », « estimer » et autres expressions et termes du genre visent à faire ressortir les énoncés à caractère prospectif. Bien que le fonds soit d'avis que ces énoncés reposent sur des renseignements et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et exhaustifs, ces énoncés sont nécessairement assujettis à divers risques et incertitudes quant au rendement d'exploitation, aux paramètres de la réglementation, à la conjoncture économique et au prix des marchandises. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ces risques et incertitudes, il convient de consulter les documents déposés par le fonds auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bien que le fonds formule ces énoncés prospectifs de bonne foi, si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient se concrétiser ou si les hypothèses sous-jacentes devaient se révéler inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement des prévisions. Sauf dans la mesure requise en vertu des lois et règlements sur les valeurs mobilières qui s'appliquent, le fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser quelque énoncé prospectif que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Mesures non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des références à la trésorerie disponible à des fins de distribution et au bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales. La trésorerie disponible à des fins de distribution représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable stable et soutenue. Le bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales représente le bénéfice ajusté pour tenir compte des modifications fiscales pratiquement en vigueur. La direction est d'avis que la présentation du bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales fournit de l'information utile pour les investisseurs et les porteurs de parts, car elle comporte une valeur prédictive supérieure. La trésorerie disponible à des fins de distributions et le bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales ne sont pas des mesures définies de façon normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, et ils ne sont pas considérés comme des mesures de calcul conformes aux PCGR. Par conséquent, il se peut que ces mesures ne soient pas comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

DESCRIPTION ET OBJECTIF DU FONDS

Le fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie aux termes d'une convention de fiducie en vertu des lois de la province d'Alberta. Le fonds est administré par

Enbridge Management Services Inc. (« EMSI » ou le « gérant »), filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc. (« Enbridge »). Le fonds détient le réseau de la Saskatchewan, une participation de 50 % dans Alliance Pipeline Limited Partnership (« Alliance Canada »), une participation de 50 % dans NRGreen Power Limited Partnership (« NRGreen ») ainsi que des participations dans trois projets éoliens dans l'Ouest canadien (collectivement, le « secteur Énergie verte »).

L'objectif du fonds est d'assurer des distributions stables et durables de la trésorerie distribuable grâce à des investissements dans des infrastructures énergétiques et d'augmenter, de façon raisonnable, le montant des distributions en espèces par part.

RÉSULTATS FINANCIERS

ALLIANCE CANADA				
<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Produits avant l'incidence des modifications fiscales	14,5	14,2	28,5	27,9
Réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition	0,2	2,7	0,2	2,7
Bénéfice	14,7	16,9	28,7	30,6

Alliance Canada représente le tronçon canadien du réseau d'Alliance, qui s'étend sur 3 000 kilomètres. Le réseau d'Alliance est conçu pour acheminer 1 325 millions de pieds cubes par jour (« Mpi³/j ») de gaz naturel provenant du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta vers des points de livraison situés dans la région de Chicago, en Illinois.

Alliance Canada a conclu avec ses expéditeurs des contrats de services de transport visant la totalité de sa capacité de transport garantie disponible. Les contrats de services de transport d'Alliance Canada sont conçus de façon à produire des droits suffisants pour recouvrer les coûts engagés prudemment pour la prestation des services, y compris les frais d'exploitation et d'entretien, l'amortissement, les impôts sur les bénéfices, les impôts sur le capital provinciaux, les coûts associés aux emprunts ainsi que le rendement permis des capitaux propres, soit 11,26 % après impôts, en fonction d'un ratio d'endettement réputé de 70/30. Le terme initial de ces ententes vient à échéance en 2015, exception faite de 1,5 % de la capacité de transport garantie faisant actuellement l'objet de contrats échéant en mars 2010.

Le bénéfice du semestre terminé le 30 juin 2007 accuse un recul de 1,9 M\$ comparativement au trimestre terminé le 30 juin 2006. Au deuxième trimestre de 2006, d'importantes réductions des taux d'imposition futurs avaient été mises en vigueur, ce qui avait haussé le bénéfice trimestriel. Les impôts sur les bénéfices futurs d'Alliance Canada sont le résultat des écarts temporaires, survenus au moment de l'acquisition d'Alliance Canada auprès d'Enbridge, entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs et passifs. Le Plan d'équité fiscale n'a pas donné lieu à la constatation d'une charge au titre des impôts sur les bénéfices futurs en 2007 pour de tels écarts pour Alliance Canada, puisque les impôts sur les bénéfices futurs devraient être inclus dans les tarifs imputés aux clients à l'avenir et ils devraient être entièrement recouverts.

Exclusion faite de l'incidence de ces impôts futurs, le bénéfice a été supérieur à celui de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'élimination de l'impôt des grandes sociétés et de la plus importante économie d'impôts théoriques dans les droits pour le semestre terminé le 30 juin 2007. La réduction du rendement des capitaux propres par suite de l'amortissement de la base d'investissement a en partie annulé cette hausse. Le bénéfice du trimestre terminé le 30 juin 2007 rend compte des mêmes facteurs que les résultats semestriels.

Le bénéfice reflète le taux de rendement sur les capitaux propres imputé aux comptes de la base d'investissement ainsi qu'une provision au titre des impôts sur les bénéfices et des impôts sur le capital provinciaux à l'égard des activités réglementées. Le taux servant à calculer le rendement des capitaux propres ne devrait pas changer; le bénéfice annuel, cependant, diminuera au fur et à mesure que la base d'investissement sera amortie.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, les produits se sont chiffrés à 103,3 M\$ comparativement aux 101,5 M\$ inscrits pour le semestre terminé le 30 juin 2006. Cette hausse découle des recouvrements du coût du service plus élevés, en partie annulés par le repli du rendement des capitaux propres attribuable à l'amortissement de la base d'investissement. L'accroissement des recouvrements du coût du service est principalement attribuable à la hausse des impôts théoriques et des frais d'exploitation, qui ont augmenté en raison de la progression des coûts liés aux ressources humaines et aux impôts fonciers de l'exercice à l'étude. Les produits de 52,0 M\$ dégagés pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, comparativement à 50,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2006, rendent compte de facteurs comparables à ceux ayant influé sur les résultats de l'exercice à ce jour.

RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales	3,2	2,9	6,1	6,0
Réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition	0,7	14,0	0,7	14,0
Bénéfice	3,9	16,9	6,8	20,0

Le réseau de la Saskatchewan englobe quatre réseaux d'oléoducs et de pipelines de liquides, notamment le réseau de collecte de la Saskatchewan ainsi que les réseaux de Westspur, de Weyburn et de Virden. Collectivement, ces réseaux comptent environ 328 kilomètres de canalisations et 1 900 kilomètres de réseaux de collecte ayant une capacité variant entre 37 000 b/j et 190 000 b/j.

Le bénéfice du réseau de la Saskatchewan pour le semestre terminé le 30 juin 2007 est inférieur à celui de la période comparable en raison de réductions marquées des taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur durant le deuxième trimestre de 2006. Les impôts sur les bénéfices futurs du réseau de la Saskatchewan sont le résultat des écarts temporaires entre la valeur comptable des immobilisations corporelles et leur valeur fiscale. Exclusion faite de l'incidence de la réévaluation des impôts futurs, le bénéfice du semestre terminé le 30 juin

2007 est comparable à celui du semestre terminé le 30 juin 2006. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, le bénéfice rend compte de l'accroissement soutenu de la base tarifaire.

Les ententes de tarification pour le réseau de collecte de la Saskatchewan et le réseau de Westspur sont conçues de façon à procurer des droits suffisants pour recouvrer les frais d'exploitation, l'amortissement, les intérêts débiteurs réputés et les impôts sur les bénéfices réputés ainsi que pour assurer un rendement de la base tarifaire et une provision au titre des frais d'administration. Le taux servant au calcul du rendement des capitaux propres ne devrait pas changer. Cependant, la base tarifaire servant à calculer le rendement des capitaux propres variera en fonction de l'amortissement ainsi que des nouvelles dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et à des fins d'amélioration. Les droits des réseaux de Weyburn et de Virden sont calculés en fonction des précédents historiques ou des ententes conclues avec les clients, ou les deux, et ils sont mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché au besoin. Par conséquent, le bénéfice du réseau de Weyburn et de celui de Virden rend compte des droits moins les coûts engagés.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, les produits ont atteint 25,8 M\$, contre 23,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2006. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des recouvrements du coût du service sous l'impulsion de la hausse des coûts de main-d'œuvre. Les produits de 14,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2007 sont de 1,5 M\$ supérieurs à ceux de la même période en 2006 et ils reflètent les mêmes facteurs que ceux des résultats du semestre terminé le 30 juin 2007.

ÉNERGIE VERTE

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales	0,7	-	1,5	-
Impôts sur les bénéfices futurs en raison du Plan d'équité fiscale	0,2	-	0,2	-
Bénéfice	0,9	-	1,7	-

Le secteur Énergie verte englobe les participations du fonds dans trois projets éoliens en Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta, qui varient entre 33 % et 50 %. Les projets éoliens ont collectivement une capacité de production totale de 71 mégawatts (« MW ») d'électricité. De plus, le secteur Énergie verte englobe la participation de 50 % du fonds dans NRGreen, qui aménage et exploite des installations de production d'électricité au moyen de la récupération de chaleur résiduelle le long du pipeline d'Alliance. Ces installations convertissent la chaleur résiduelle en électricité, et cette dernière est alors vendue aux termes de contrats d'achat l'électricité à long terme. La première installation, à Kerrobert, en Saskatchewan, est entrée en exploitation à la fin de 2006 et trois autres installations sont actuellement en construction.

Le bénéfice du semestre terminé le 30 juin 2007 a profité de l'incidence positive du Plan d'équité fiscale. Les économies d'impôts futurs du secteur Énergie verte sont le résultat des écarts temporaires entre la valeur comptable des immobilisations corporelles et la valeur fiscale des projets éoliens. Exclusion faite de l'incidence des mesures législatives sur l'équité fiscale, le bénéfice tient compte de l'apport élevé des installations de NRGreen, qui étaient entièrement opérationnelles pendant le trimestre, ainsi que des centrales éoliennes. Collectivement, les

actifs du secteur Énergie verte ont produit environ 65 500 MW heure et 150 500 MW heure d'électricité respectivement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2007.

ACTIVITÉS NON SECTORIELLES

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Coûts avant l'incidence des modifications fiscales	(14,4)	(12,8)	(28,6)	(24,3)
Impôts sur les bénéfices futurs en raison du Plan d'équité fiscale	(2,1)	-	(2,1)	-
Total des coûts	(16,5)	(12,8)	(30,7)	(24,3)

Les coûts liés aux activités non sectorielles comprenaient les distributions sur les parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »), filiale du fonds, ainsi que les intérêts débiteurs, les primes et les frais de gestion et d'administration.

Les coûts liés aux activités non sectorielles, exclusion faite de l'incidence du Plan d'équité fiscale, se sont chiffrés à 28,6 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007, alors qu'ils avaient été de 24,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2006. La hausse de 4,3 M\$ découle de plusieurs facteurs. Les impôts exigibles ont été supérieurs à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, mais cette tendance devrait se résorber avant la fin de l'exercice. De plus, les intérêts débiteurs se sont accrus en raison de l'accroissement des emprunts servant à financer l'acquisition de projets par le secteur Énergie éolienne en octobre 2006, et les primes ainsi que les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont augmenté par suite de la majoration de 4,5 % des distributions par part au quatrième trimestre de 2006.

Les coûts liés aux activités non sectorielles du trimestre terminé le 30 juin 2007, par rapport à ceux du trimestre terminé le 30 juin 2006, reflètent des facteurs semblables à ceux des résultats du semestre visé. Cependant, l'incidence des impôts exigibles est moindre en raison du moment du recouvrement en 2006.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 juin 2007, le fonds disposait d'un montant inutilisé de 26,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit. Cette facilité, qui s'ajoute aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à d'autres emprunts contractés au besoin, devrait suffire à répondre aux besoins prévus du fonds en matière de trésorerie et de sources de financement. Les besoins en liquidités prévus comprennent les distributions en espèces mensuelles aux porteurs de parts, y compris les porteurs de parts ordinaires et subordonnées du fonds, ainsi qu'aux porteurs de parts privilégiées d'ECT. Les besoins prévus en matière de sources de financement comprennent les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et à des fins d'amélioration inscrites au budget, tel qu'il est décrit dans le rapport annuel 2006 du fonds.

Au 30 juin 2007, la trésorerie du fonds, soit 16,0 M\$, comprenait un montant de 2,1 M\$ détenu en fiducie par Alliance Canada, conformément aux ententes de financement conclues par cette dernière.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 40,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007, soit un accroissement de 2,9 M\$ comparativement à la même période de l'exercice précédent. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 9,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, soit une augmentation de 4,4 M\$ comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse rend compte de variations du fonds de roulement.

Activités d'investissement

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 23,4 M\$, soit 19,3 M\$ de plus que le chiffre de la même période de l'exercice précédent en raison surtout du moment des projets d'immobilisations au sein des divers secteurs, plus précisément la construction, par NRGreen, de trois centrales de récupération de chaleur résiduelle, les projets d'optimisation des actifs d'Alliance Canada et l'expansion du réseau de Westspur au sein du réseau de la Saskatchewan. Ces projets sont financés par des emprunts et par le flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Activités de financement

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été consacrés aux distributions mensuelles aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées, aux variations du solde impayé de la facilité de crédit et au financement d'Alliance Canada au moyen de titres de créance sans droit de recours.

En juin 2007, Alliance Canada a modifié la date d'échéance de sa facilité de crédit en vigueur pour la reporter du 28 juin 2011 au 28 juin 2013.

La situation financière du fonds n'a pas changé de façon notable depuis le 31 décembre 2006.

CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a adopté de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers – comptabilisation et évaluation, les instruments financiers – informations à fournir et présentation, le résultat étendu et les couvertures. Ces normes ont été adoptées prospectivement et, par conséquent, les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Les nouvelles normes exigent désormais du fonds qu'il constate au bilan à leur juste valeur certains instruments financiers, y compris les couvertures des flux de trésorerie. Elles exigent aussi le classement des actifs et des passifs financiers en fonction de leur utilisation prévue. Les prêts et les comptes débiteurs, ainsi que les instruments détenus jusqu'à leur échéance, continuent d'être inscrits au coût amorti. Le fonds n'a modifié ni le classement ni l'évaluation des autres instruments financiers.

Dans la mesure où les couvertures des flux de trésorerie sont efficaces, les variations latentes de la juste valeur sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, une composante des capitaux propres des porteurs de parts, jusqu'à ce que les gains ou pertes soient réalisés et portés aux résultats. Les variations latentes des couvertures de la juste valeur sont portées aux résultats avec les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif sous-jacent. Toute inefficacité est imputée aux résultats de la période en cause. En règle générale, l'efficacité est établie par l'évaluation de la façon dont une couverture atténue le risque sous-jacent.

Pour ce qui est des instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères d'application de la comptabilité de couverture, les variations latentes de la juste valeur sont imputées aux résultats de la période en cause. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives.

Le fonds fait appel aux couvertures pour atténuer les fluctuations des flux de trésorerie découlant de la vente de l'électricité produite par certains actifs éoliens. Les nouvelles normes comptables exigent que les autres éléments du résultat étendu tiennent compte des variations de la juste valeur des couvertures. Toutefois, les nouvelles normes n'ont pas d'incidence sur le bénéfice du fonds, ni sur sa trésorerie distribuable. Compte tenu des nouvelles normes sur les couvertures des flux de trésorerie, au 1^{er} janvier 2007, le fonds a constaté un passif de 6,1 M\$ représentant la juste valeur de ses contrats d'achat d'électricité à long terme.

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter du 1^{er} janvier 2008, le fonds adoptera de nouvelles normes comptables à l'égard des informations à fournir concernant le capital et des instruments financiers – informations à fournir et présentation. Le fonds fournira des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du capital, des informations supplémentaires sur le respect des exigences touchant le capital et des informations plus détaillées sur les risques associés aux instruments financiers ainsi que sur la méthode de gestion de ces risques.

PERSPECTIVES

Exploitation

Le fonds continuera d'axer ses activités sur la gestion de ses actifs existants et de chercher à augmenter la trésorerie distribuable en investissant dans des infrastructures énergétiques stables en fonction des capitaux disponibles.

Alliance Canada continuera à concentrer ses activités sur ses entreprises essentielles, son rendement d'exploitation et la compétitivité de ses droits. Cela comprend le projet d'expansion en Colombie-Britannique, qui prévoit l'accroissement, pour les expéditeurs actuels, de la capacité de réception de gaz naturel en provenance du nord-est de la Colombie-Britannique et la construction de la station de compression de Taylor, ce qui permettrait d'accroître la capacité de réception du pipeline latéral Taylor-Aitken Creek.

Alliance Canada a obtenu, pour son projet d'expansion en Colombie-Britannique, des engagements exécutoires à un prix acceptable pour 150 Mpi³/j. Par conséquent, une demande d'un coût total de 30,0 M\$ a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») pour ce projet. Le 13 avril 2007, l'ONÉ a communiqué une ordonnance d'audience au sujet de la demande présentée pour le projet, ce qui signifiait que les observations écrites devaient être présentées par les intéressés au plus tard en juin 2007. Alliance Canada a présenté ses répliques le 19 juin 2007, et la décision de l'ONÉ est attendue pendant le troisième trimestre de 2007. Alliance Canada a prévu l'achèvement du projet d'ici la fin de 2008, sous réserve de l'approbation de l'ONÉ.

Le 21 mars 2007, NOVA Chemicals Corporation (« NOVA ») et Aux Sable Canada Ltd. (« ASC »), contrepartie apparentée à Alliance Canada en raison d'une participation commune, ont signé une lettre d'intention en vue de l'aménagement d'une installation de séparation de l'éthane à Fort Saskatchewan, en Alberta, qui traiterait le gaz naturel du réseau d'Alliance. Par

suite de cette annonce, Alliance Canada a entrepris des négociations avec ASC en vue d'une entente au sujet de l'interconnexion des installations d'Alliance Canada et de l'installation de séparation de Fort Saskatchewan proposée.

Le réseau de la Saskatchewan continuera de concentrer ses efforts sur la gestion des actifs et des infrastructures tout en améliorant ses procédés et méthodes d'exploitation dans le but de maximiser la capacité de transport disponible et le caractère concurrentiel de ses droits. Le projet d'accroissement de la capacité de Weyburn a été achevé et mis en service au début de 2007.

Le 30 avril 2007, le conseil d'administration a approuvé une majoration budgétaire de 13,8 M\$ pour l'expansion de Westspur entre Midale et Cromer. La majoration tient compte des révisions à la portée du projet, des coûts supérieurs pour les matériaux et la main-d'œuvre ainsi que de l'examen environnemental requis associé à la demande à l'ONÉ. Le 28 juin 2007, l'ONÉ a annoncé l'approbation conditionnelle de la demande d'expansion de Westspur et sollicité le dépôt des plan, profil et livre de renvoi pour le projet en question. L'accroissement du budget aura peu d'incidences sur le bénéfice et sur la trésorerie disponible à des fins de distribution puisque les coûts additionnels seront recouverts à même les tarifs demandés aux expéditeurs. Par suite de cette décision, l'achèvement du projet sera reporté au premier trimestre de 2008.

Le secteur Énergie verte poursuivra ses efforts au chapitre de l'efficacité opérationnelle, de l'expansion au sein de NRGreen en construisant trois centrales de récupération de chaleur résiduelle d'une puissance de 5,1 MW aux stations de compression d'Alliance Canada à Alameda, à Estlin et à Loreburn et des mesures incitatives offertes aux termes du programme écoÉnergie du gouvernement fédéral. Les modalités définitives de ce programme ont été rendues publiques en avril 2007.

Faits nouveaux en matière de fiscalité

Le projet de loi C-52, soit la loi d'imposition des fiducies de revenu ou « Plan d'équité fiscale », a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de la loi promulguée, les distributions du fonds seront imposées au taux de 31,5 % à partir de 2011. Cette modification a donné lieu à la constatation de passifs et d'une charge d'impôts sur les bénéficiaires futurs de 1,9 M\$. Une charge d'impôts sur les bénéficiaires futurs n'a pas été constatée pour l'écart temporaire attribué à Alliance Canada puisque les impôts sur les bénéficiaires futurs devraient à l'avenir être inclus dans les tarifs imputés aux clients et ils devraient être entièrement recouverts.

Avec la collaboration de ses conseillers juridiques et financiers externes, le fonds évalue soigneusement l'incidence que la loi pourrait avoir, en particulier, sur les activités commerciales et les perspectives financières du fonds et, en général, sur le secteur des fiducies de revenu dans son ensemble, en vue d'adopter la stratégie qui maximisera la valeur pour les porteurs de parts. Plus précisément, Alliance Canada a l'intention d'obtenir des précisions à savoir si la société est assujettie à cette loi de portée générale.

L'incidence de la loi a été contrée en partie par la réduction de 0,5 % du taux d'imposition fédéral des sociétés à compter de 2011, qui a été pratiquement mise en vigueur en juin.

Incidence sur les distributions et les projets d'expansion

Adopté sous sa forme actuelle, le Plan d'équité fiscale aura probablement pour effet, toutes choses égales d'ailleurs, d'entraîner une réduction de la trésorerie disponible aux fins de distribution par le fonds dès 2011. En ce qui concerne les limites aux émissions de parts de capitaux propres, le gérant croit que le fonds pourrait vraisemblablement continuer de financer

les plans de croissance qu'il a déjà arrêtés. Toutefois, étant donné l'incertitude qui caractérise actuellement les marchés financiers à la suite des changements fiscaux, rien ne garantit que des capitaux suffisants seront disponibles pour financer de nouveaux projets d'acquisition ou d'expansion.

Incidence pour les porteurs de parts touchant des distributions

À la lumière de l'analyse effectuée par le fonds et des conseils qui lui ont été fournis, le fonds croit que la partie revenus des distributions versées aux porteurs de parts individuels sera traitée en tant que dividendes imposables d'une société canadienne à compter de 2011. Le Plan d'équité fiscale ne devrait influencer aucunement sur le rendement du capital investi versé par le fonds à ses porteurs de parts. Puisque les commentaires précédents ne constituent qu'un résumé général et que les circonstances particulières des porteurs de parts varieront, ces commentaires n'ont pas pour objet de présenter les conséquences fiscales pour tout porteur de parts ni de fournir des conseils fiscaux ou juridiques, et ils ne devraient pas être considérés de la sorte. Les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux afin de déterminer avec plus de précisions l'incidence du Plan d'équité fiscale sur leurs circonstances particulières.

TRÉSORERIE DISPONIBLE À DES FINS DE DISTRIBUTION¹				
<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9,4	5,0	40,5	37,6
Ajouter (soustraire) :				
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	9,2	8,8	18,3	17,5
Fonds non répartis d'Alliance Canada	(13,2)	(11,2)	(25,9)	(17,9)
Fonds non répartis du secteur Énergie verte	0,1	-	(0,5)	(4,0)
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan	(0,9)	(0,2)	(0,9)	(0,4)
Variation des actifs et passifs d'exploitation durant la période	14,0	16,9	5,2	7,3
Trésorerie disponible à des fins de distribution	18,6	19,3	36,7	40,1
La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :				
Distributions d'Alliance Canada	15,9	16,9	31,9	35,0
Impôts sur le capital d'Alliance Canada	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Impôts des grandes sociétés d'Alliance Canada	-	0,4	-	-
Bénéfice d'exploitation du réseau de la Saskatchewan avant l'amortissement et la désactualisation	7,0	6,0	13,4	12,4
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan	(0,9)	(0,2)	(0,9)	(0,4)
Distributions du secteur Énergie verte	1,2	-	2,3	-
Trésorerie affectée au règlement des couvertures des flux de trésorerie du secteur Énergie verte	0,1	-	(0,1)	-
Frais de gestion et d'administration du fonds	(1,4)	(1,2)	(2,8)	(2,1)
Intérêts débiteurs du fonds	(3,1)	(2,4)	(6,2)	(4,7)
Autres produits du fonds	0,1	(0,1)	0,1	-
Impôts sur les bénéfices exigibles du fonds	(0,1)	0,1	(0,7)	0,4
Trésorerie disponible à des fins de distribution	18,6	19,3	36,7	40,1
Distributions en espèces déclarées	17,4	16,7	34,9	33,4

¹ Voir les mesures non conformes au PCGR

Le montant de trésorerie disponible à des fins de distribution établi ci-dessus représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable stable et soutenue.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, les distributions en espèces déclarées de 17,4 M\$ (16,7 M\$ en 2006) représentaient 93,5 % (86,5 % en 2006) de la trésorerie disponible à des fins de distribution, tandis que pour le semestre terminé le 30 juin 2007, les distributions en espèces déclarées de 34,9 M\$ (33,4 M\$ en 2006) représentaient 95,1 % (83,3 % en 2006) de la trésorerie disponible à des fins de distribution. Au 30 juin 2007, le fonds avait distribué 91,8 % de la trésorerie disponible depuis sa création.

Les fonds non répartis d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte correspondaient aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation de ces secteurs et qui n'ont pas été distribués au fonds. Bien que les flux de trésorerie provenant de l'exploitation soient consolidés proportionnellement et inclus dans les résultats du fonds, ils ne sont pas distribuables par le fonds tant qu'ils n'ont pas été reçus des coentreprises. La trésorerie disponible à des fins de distribution provenant d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte a été réduite pour tenir compte des provisions au titre du service de la dette, des dépenses en immobilisations et des autres liquidités nécessaires au financement du fonds de roulement ou des autres besoins de ces secteurs. Les distributions provenant d'Alliance Canada, qui sont assujetties à l'approbation du conseil d'administration du commandité d'Alliance Canada, sont payées trimestriellement, au cours du mois suivant la clôture d'un trimestre. Pour le secteur Énergie verte, les distributions provenant des projets du secteur Énergie éolienne sont payées mensuellement, alors que les distributions provenant du secteur Énergie verte le sont trimestriellement, au cours du mois suivant la clôture d'un trimestre.

Pour le deuxième trimestre de 2007, Alliance Canada a remis au fonds 1,0 M\$, soit le surplus d'apport revenant au fonds par suite de la fermeture de comptes de construction. Cet encaissement a été exclu du rapprochement de la trésorerie disponible à des fins de distribution susmentionné puisqu'il se rapporte aux dépenses en immobilisations à des fins d'amélioration.

Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan ont été déterminées en fonction des besoins en capitaux nécessaires au maintien de fonctions de service des biens existants et elles comprennent le remplacement des composantes et du matériel du réseau qui sont parvenus à la limite d'usure, qui sont désuets ou dont la durée de vie utile est terminée.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES¹

<i>(en M\$, sauf les montants par part)</i>	2007			2006		2005		
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation	67,8	65,0	68,2	60,8	63,5	61,9	63,7	63,3
Bénéfice	3,0	3,5	3,2	5,8	21,0	5,3	2,5	5,0
Bénéfice par part (de base et dilué)	0,09	0,10	0,09	0,17	0,61	0,15	0,07	0,15
Distributions en espèces déclarées ²	17,4	17,4	17,2	16,7	16,7	16,7	16,5	16,6

¹ Les principales données financières trimestrielles ont été extraites des états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

² Distributions en espèces déclarées sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Les principaux éléments ayant influé sur les données financières trimestrielles s'établissent comme suit :

- Le bénéfice du deuxième trimestre de 2007 rendait compte d'une charge fiscale de 1,9 M\$ en raison du Plan d'équité fiscale pratiquement entré en vigueur.
- Le bénéfice du deuxième trimestre de 2006 rendait compte d'économies d'impôts futurs de 16,7 M\$ en raison des réductions des taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur durant le trimestre visé.
- Le conseil d'administration a approuvé des majorations de 1 % et de 4,5 % des distributions sur les parts ordinaires et subordonnées du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT, avec prise d'effet au moment du paiement des distributions aux porteurs de parts inscrits respectivement le 31 janvier 2006 et le 30 novembre 2006.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Données sur les parts en circulation

Nombre de parts en circulation

Parts ordinaires	20 125 000
Parts subordonnées	14 500 000
Parts privilégiées d'ECT	38 023 750

Les données sur les parts en circulation sont présentées au 30 juillet 2007.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION¹

<i>(en M\$, sauf indication contraire)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Volume de débit quotidien moyen				
Alliance Canada (en millions de pieds cubes par jour)	1 607,0	1 592,0	1 641,0	1 636,0
Réseau de la Saskatchewan ² (en milliers de barils par jour)				
Réseau de Westspur	155,5	150,5	156,2	153,8
Réseau de collecte de la Saskatchewan	106,4	100,7	107,8	103,1
Réseau de Weyburn	35,8	37,4	33,6	37,6
Réseau de Virden	21,4	17,2	22,0	22,0
Énergie verte ³ (en milliers de mégawatts-heure produits)	65,5	-	150,5	-
Produits	67,8	63,5	132,8	125,4
Bénéfice	3,0	21,0	6,5	26,3
Par part (en dollars par part)	0,09	0,61	0,19	0,76
Trésorerie disponible à des fins de distribution ⁴	18,6	19,3	36,7	40,1
Distributions en espèces déclarées	17,4	16,7	34,9	33,4
Distributions en espèces déclarées par part (en dollars par part)				
Parts ordinaires	0,2400	0,2298	0,4800	0,4595
Parts subordonnées	0,2400	0,2298	0,4800	0,4595
Parts privilégiées d'ECT	0,2400	0,2298	0,4800	0,4595
Total du passif à long terme			1 508,4	1 458,6
Total de l'actif			1 849,7	1 813,8
Parts privilégiées d'ECT (nombre de parts)			38 023 750	38 023 750
Parts ordinaires (nombre de parts)			20 125 000	20 125 000
Parts subordonnées (nombre de parts)			14 500 000	14 500 000
Total des parts			34 625 000	34 625 000

¹ Les faits saillants de nature financière ont été extraits des états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

² Les totaux ne sont pas présentés, étant donné qu'un même volume peut être transporté par plus d'un pipeline du réseau de la Saskatchewan.

³ Les actifs du secteur Énergie éolienne ont été acquis le 1^{er} octobre 2006. L'installation de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen à Kerrobert est entrée en exploitation le 29 décembre 2006.

⁴ Voir les mesures non conformes aux PCGR.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

<i>(non vérifiés; en M\$, sauf les montants par part)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Produits d'exploitation	67,8	63,5	132,8	125,4
Charges				
Exploitation et entretien	18,0	16,1	33,4	29,4
Gestion et administration	1,4	1,2	2,8	2,1
Impôts sur le capital	0,3	0,4	0,5	0,8
Amortissement	20,8	19,2	41,5	38,7
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,1	0,1	0,2	0,2
	40,6	37,0	78,4	71,2
Autres produits et charges	27,2	26,5	54,4	54,2
Intérêts débiteurs	0,8	0,3	0,9	0,5
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	(15,3)	(15,0)	(30,5)	(30,0)
	(9,2)	(8,8)	(18,3)	(17,5)
Recouvrement (charge) d'impôts	3,5	3,0	6,5	7,2
Exigibles	(0,1)	0,5	(0,7)	0,4
Futurs	(0,4)	17,5	0,7	18,7
	(0,5)	18,0	-	19,1
Bénéfice	3,0	21,0	6,5	26,3
Bénéfice par part de fiducie				
De base et dilué	0,09	0,61	0,19	0,76

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES DES PORTEURS DE PARTS

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit, au début de la période	(36,1)	(39,3)
Bénéfice	6,5	26,3
Distributions aux porteurs de parts	(16,6)	(15,9)
Déficit à la fin de la période	(46,2)	(28,9)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de la période	-	-
Incidence cumulative du changement de convention comptable (note 1)	(6,1)	-
Autres éléments du résultat étendu	(2,4)	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin de la période	(8,5)	-
Total des capitaux propres des porteurs de parts	278,7	304,5

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice	3,0	21,0	6,5	26,3
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur latente des couvertures des flux de trésorerie, déduction faite des impôts	1,2	-	(2,5)	-
Reclassement dans les résultats des (gains réalisés) pertes réalisées au titre des couvertures des flux de trésorerie	(0,1)	-	0,1	-
	1,1	-	(2,4)	-
Résultat étendu	4,1	21,0	4,1	26,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2007	2006	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice	3,0	21,0	6,5	26,3
Charges (crédits) hors trésorerie				
Amortissement	20,8	19,2	41,5	38,7
Amortissement des charges de financement reportées	0,4	0,5	0,8	1,0
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,1	0,1	0,2	0,2
Amortissement de l'augmentation de la juste valeur de la dette	(1,3)	(1,4)	(2,6)	(2,6)
Impôts sur les bénéfices futurs	0,4	(17,5)	(0,7)	(18,7)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation				
Variation des comptes débiteurs et autres créances	(2,9)	2,9	(5,3)	6,9
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	(8,3)	(15,9)	3,1	(7,1)
Variation des montants reportés et autres actifs	(8,1)	(4,1)	(9,0)	(8,3)
Variation du passif à long terme	5,3	0,2	6,0	1,2
	9,4	5,0	40,5	37,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Nouvelles immobilisations corporelles	(13,2)	(1,7)	(19,0)	(3,3)
Variation du montant à payer au titre de la construction	1,1	(0,1)	(4,4)	(0,8)
	(12,1)	(1,8)	(23,4)	(4,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Variation nette de la facilité de crédit à long terme	5,0	4,0	10,0	2,0
Variation nette de la facilité de crédit sans droit de recours	1,7	(0,3)	1,2	(0,4)
Remboursement de la dette à long terme sans droit de recours	(13,1)	(14,5)	(13,1)	(14,5)
Distributions sur les parts de fiducie ordinaires et subordonnées	(8,3)	(7,9)	(16,6)	(15,9)
	(14,7)	(18,7)	(18,5)	(28,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents	(17,4)	(15,5)	(1,4)	4,7
Trésorerie et équivalents au début de la période	33,4	31,3	17,4	11,1
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	16,0	15,8	16,0	15,8
Trésorerie et équivalents			13,9	8,9
Trésorerie et équivalents en fiducie			2,1	6,9
			16,0	15,8

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
BILANS CONSOLIDÉS

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	30 juin 2007	31 décembre 2006
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	16,0	17,4
Comptes débiteurs et autres créances	32,8	27,5
	48,8	44,9
Immobilisations corporelles	1 329,3	1 349,0
Immobilisations incorporelles	99,1	101,9
Écarts d'acquisition	308,1	308,1
Montants reportés et autres actifs	59,2	60,3
Impôts sur les bénéfices futurs	5,2	3,1
	1 849,7	1 867,3
Passifs et capitaux propres des porteurs de parts		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	32,5	32,0
Distributions payables	2,8	2,8
Partie à court terme de la dette à long terme sans droit de recours	27,3	26,1
	62,6	60,9
Dette à long terme	264,1	259,0
Dette à long terme sans droit de recours	761,2	781,3
Parts privilégiées d'ECT	380,2	380,2
Passif à long terme	21,4	4,8
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8,1	7,9
Impôts sur les bénéfices futurs	73,4	75,9
	1 571,0	1 570,0
Capitaux propres des porteurs de parts		
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit	(46,2)	(36,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(8,5)	-
	278,7	297,3
	1 849,7	1 867,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

Les états financiers consolidés non vérifiés joints aux présentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels, il faut les lire parallèlement aux états financiers consolidés et aux notes y afférentes inclus dans le rapport annuel 2006 d'Enbridge Income Fund (le « fonds »). Ces états financiers intermédiaires suivent les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles incluses dans le rapport annuel 2006, exception faite de ce qui est décrit à la note 1.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

1. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers, relations de couverture et autres éléments du résultat étendu

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a adopté de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers – comptabilisation et évaluation, les instruments financiers – informations à fournir et présentation, le résultat étendu et les couvertures. Ces normes ont été adoptées prospectivement et, par conséquent, les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Instruments financiers

Évaluation et présentation – Les nouvelles normes exigent que tous les actifs et passifs financiers soient constatés à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des comptes débiteurs, ainsi que de certains instruments détenus jusqu'à l'échéance, lesquels sont mesurés au coût amorti. Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations latentes de la juste valeur sont constatées dans les résultats, sauf si l'instrument visé est un actif disponible à la vente ou s'il est désigné comme instrument de couverture efficace des flux de trésorerie, auquel cas les variations latentes sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

À l'exception de la constatation à leur juste valeur des instruments dérivés, le fonds n'a pas modifié l'évaluation de ses instruments financiers. Les justes valeurs des instruments dérivés sont établies selon les estimations de la valeur marchande d'après les techniques d'évaluation généralement reconnues.

Coûts de transaction

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a reclassé des frais de financement reportés non amortis de 10,1 M\$ dans la dette à long terme, alors qu'ils figuraient auparavant dans les montants reportés et autres actifs, en raison de l'adoption des nouvelles normes. Le reclassement des coûts liés à l'émission de titres d'emprunt n'a pas d'incidence sur le bénéfice. Les frais de financement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt réel, sur la durée de la dette connexe.

Résultat étendu

Les nouvelles normes exigent en outre que le fonds dresse un état consolidé du résultat étendu comprenant le bénéfice et la partie efficace des variations des gains latents et des pertes latentes liés aux couvertures des flux de trésorerie. Les variations cumulées du résultat étendu sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, une composante distincte des capitaux propres des porteurs de parts.

Couvertures

Le fonds a périodiquement recours à des couvertures des flux de trésorerie pour gérer les variations du prix de l'énergie et des taux d'intérêt. Pour ce qui est des instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée dans les résultats lorsque l'opération sous-jacente est constatée dans les résultats. Toute inefficacité des couvertures est constatée dans le bénéfice de la période en cause. En règle générale, l'efficacité est établie par l'évaluation de la façon dont une couverture atténue le risque sous-jacent.

Si un instrument dérivé désigné comme couverture des flux de trésorerie à des fins comptables cesse d'être efficace ou s'il est résilié, la comptabilité de couverture prend fin et les gains et les pertes à cette date sont reportés et constatés au moment de l'opération connexe. S'il devient improbable qu'une opération prévue se réalise, les gains ou les pertes sont immédiatement constatés dans les résultats. Les gains ou les pertes futurs liés à un instrument dérivé sont constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Si un instrument dérivé ne constitue pas une couverture efficace ou s'il n'est pas documenté en tant qu'élément de couverture, les variations de la juste valeur sont portées aux résultats de la période en cause. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives.

Compte tenu des nouvelles normes sur les couvertures des flux de trésorerie, le 1^{er} janvier 2007, le fonds a constaté un passif de 6,1 M\$ au titre de la juste valeur de ses contrats d'achat d'électricité à long terme. La tranche à court terme du passif, soit 1,0 M\$, a été constatée dans les comptes créditeurs et charges à payer. Puisque ces contrats ont été désignés comme couvertures des flux de trésorerie, le montant correspondant de 6,1 M\$ a été constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Au 30 juin 2007, le fonds a constaté un passif de 12,4 M\$ au titre de la juste valeur latente de ces couvertures des flux de trésorerie et un actif d'impôts sur les bénéfices futurs de 3,9 M\$ en raison du Plan d'équité fiscale pratiquement en vigueur au cours du trimestre. Les couvertures des flux de trésorerie échoient sur une période allant de 9 ans à 17 ans. Les gains nets réalisés de 0,1 M\$ et les pertes nettes réalisées de 0,1 M\$ attribuables aux contrats d'achat d'électricité du fonds sont constatés respectivement dans les produits du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2007.

Le fonds estime qu'une tranche de 1,8 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu sera reclassée dans les résultats au cours des 12 prochains mois.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice ni sur les flux de trésorerie du fonds, mais elle a donné lieu aux ajustements effectués le 1^{er} janvier 2007 qui figurent ci-après.

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	1^{er} janvier 2007	
Augmentation (diminution)	Actifs	Passifs et capitaux propres
Montants reportés et autres actifs	(10,1)	
Comptes créditeurs et charges à payer		1,0
Passif à long terme		5,1
Dette à long terme		(5,4)
Dette à long terme sans droit de recours		(4,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(6,1)
	(10,1)	(10,1)

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter du 1^{er} janvier 2008, le fonds adoptera de nouvelles normes comptables à l'égard des informations à fournir concernant le capital et des instruments financiers – informations à fournir et présentation. Le fonds fournira des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du capital, des informations supplémentaires sur le respect des exigences touchant le capital et des informations plus détaillées sur les risques associés aux instruments financiers ainsi que sur la méthode de gestion de ces risques.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 30 juin 2007

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	52,0	14,1	1,7	-	67,8
Exploitation et entretien	(10,4)	(7,0)	(0,6)	-	(18,0)
Gestion et administration	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Impôts sur le capital	(0,2)	(0,1)	-	-	(0,3)
Amortissement	(15,5)	(4,6)	(0,7)	-	(20,8)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,1)	-	-	(0,1)
	25,9	2,3	0,4	(1,4)	27,2
Autres produits et charges	0,4	-	0,3	0,1	0,8
Intérêts débiteurs	(11,9)	-	-	(3,4)	(15,3)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(9,2)	(9,2)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Impôts sur les bénéfices futurs	0,3	1,6	0,2	(2,5)	(0,4)
Bénéfice	14,7	3,9	0,9	(16,5)	3,0

Trimestre terminé le 30 juin 2006

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	50,9	12,6	-	-	63,5
Exploitation et entretien	(9,7)	(6,4)	-	-	(16,1)
Gestion et administration	-	-	-	(1,2)	(1,2)
Impôts sur le capital	(0,2)	(0,2)	-	-	(0,4)
Amortissement	(15,3)	(3,9)	-	-	(19,2)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,1)	-	-	(0,1)
	25,7	2,0	-	(1,2)	26,5
Autres produits et charges	0,4	-	-	(0,1)	0,3
Intérêts débiteurs	(12,3)	-	-	(2,7)	(15,0)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(8,8)	(8,8)
Impôts sur les bénéfices exigibles	0,4	-	-	0,1	0,5
Impôts sur les bénéfices futurs	2,7	14,9	-	(0,1)	17,5
Bénéfice	16,9	16,9	-	(12,8)	21,0

Semestre terminé le 30 juin 2007

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	103,3	25,8	3,7	-	132,8
Exploitation et entretien	(20,1)	(12,2)	(1,1)	-	(33,4)
Gestion et administration	-	-	-	(2,8)	(2,8)
Impôts sur le capital	(0,3)	(0,2)	-	-	(0,5)
Amortissement	(31,3)	(8,8)	(1,4)	-	(41,5)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,2)	-	-	(0,2)
	51,6	4,4	1,2	(2,8)	54,4
Autres produits et charges	0,5	-	0,3	0,1	0,9
Intérêts débiteurs	(23,7)	-	-	(6,8)	(30,5)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(18,3)	(18,3)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	(0,7)	(0,7)
Impôts sur les bénéfices futurs	0,3	2,4	0,2	(2,2)	0,7
Bénéfice	28,7	6,8	1,7	(30,7)	6,5

Semestre terminé le 30 juin 2006

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	101,5	23,9	-	-	125,4
Exploitation et entretien	(18,2)	(11,2)	-	-	(29,4)
Gestion et administration	-	-	-	(2,1)	(2,1)
Impôts sur le capital	(0,5)	(0,3)	-	-	(0,8)
Amortissement	(30,7)	(8,0)	-	-	(38,7)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,2)	-	-	(0,2)
	52,1	4,2	-	(2,1)	54,2
Autres produits et charges	0,5	-	-	-	0,5
Intérêts débiteurs	(24,7)	-	-	(5,3)	(30,0)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(17,5)	(17,5)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	0,4	0,4
Impôts sur les bénéfices futurs	2,7	15,8	-	0,2	18,7
Bénéfice	30,6	20,0	-	(24,3)	26,3

3. PLAN D'ÉQUITÉ FISCALE

Le projet de loi C-52, soit la loi d'imposition des fiducies de revenu ou « Plan d'équité fiscale », a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de la loi promulguée, les distributions du fonds seront imposées au taux de 31,5 % à partir de 2011. Cette modification a donné lieu à la constatation de passifs et d'une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 1,9 M\$. Ces modifications ont de plus donné lieu à un passif d'impôts de 3,9 M\$ et d'un montant correspondant imputé au cumul des autres éléments du résultat étendu pour tenir compte de l'incidence fiscale de la juste valeur latente des contrats d'achat d'électricité. Une charge d'impôts sur les bénéfices futurs n'a pas été constatée pour l'écart temporaire attribué à Alliance Canada, puisque les impôts sur les bénéfices futurs devraient à l'avenir être inclus dans les tarifs approuvés imputés aux clients et ils devraient être entièrement recouverts.

4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

NRGreen a conclu des contrats relativement à la construction d'installations d'électricité par conversion de chaleur résiduelle. Au 30 juin 2007, NRGreen avait, aux termes de ces contrats, des engagements de dépenses en immobilisations d'environ 12,3 M\$ pour 2007 et 3,4 M\$ pour 2008, ce qui représente la participation de 50 % du fonds.

Au 30 juin 2007, le fonds avait des engagements de 0,8 M\$ dans le contexte de l'achat de matériel de compression par Alliance Canada en 2007 et de 7,5 M\$ relativement à l'expansion du réseau de Westspur en Saskatchewan en 2007.

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Distribution par le fonds

Le 13 juillet 2007, le fonds a versé des distributions en espèces mensuelles de 0,08 \$ par part de fiducie ordinaire. Une distribution en espèces de 0,08 \$ par part a également été versée à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Le 18 juillet 2007, le fonds a déclaré une distribution en espèces mensuelle de 0,08 \$ par part de fiducie ordinaire payable le 15 août 2007 aux porteurs de parts inscrits le 31 juillet 2007. Des distributions en espèces de 0,08 \$ par part ont également été déclarées à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et les parts privilégiées d'ECT.